

## COMMUNE DE STE GEMMES LE ROBERT

Nombre de membres dont le conseil municipal est composé : 14

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers qui assistaient à la séance : 10

# PROCÈS - VERBAL

De la réunion du Conseil Municipal

Du 10 mai 2016

Le 10 mai 2016, à 20 heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 4 mai 2016, se sont réunis à la Mairie de Sainte Gemmes le Robert, sous la présidence de Monsieur André BOISBOUVIER, Maire.

PRESENTS : MM. André BOISBOUVIER, Bernard MOULLÉ, Régis BLANCHARD, Mme Cécile CLÉMENT, MM. Julien DELCOUR, Sébastien MAZURIER, Yoann RENARD, Mmes Séverine DURET, Valérie MÉZIÈRE, Mme Séverine CHÉRAULT.

ABSENTS EXCUSÉS : MM. Thierry HEURTAULT, Eric LEBLANC, Daniel ANGOT et Mme Marie GIRARD.

Le Conseil Municipal a désigné, Mr Sébastien MAZURIER, secrétaire de séance.

### ..... LOTISSEMENT 9 RUE DES DOLMENS : FIXATION DU PRIX DE VENTE DES PARCELLES

Faisant suite à la délibération du 4 février 2015 concernant la création du lotissement 9 rue des Dolmens, le Conseil municipal va pouvoir déterminer le prix du m<sup>2</sup> en tenant compte des éléments en sa possession.

Il est, en outre, précisé ici que le prix de vente peut être fixé par le Conseil Municipal, sans consultation et avis du service des Domaines, compte tenu du nombre d'habitants de la commune qui est inférieur à 2 000.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et pris connaissance du prix de revient de l'opération, décide, à la majorité :

- de fixer, le prix de vente à 30 € HT le m<sup>2</sup> pour les 4 parcelles soumises à la vente,
- désigne Maître LEBRETON Frédéric, comme Notaire chargé de vendre les parcelles du lotissement 9 rue des Dolmens,
- autorise Monsieur le Maire ou un de ses Adjoints à signer les actes notariés qui seront établis par Maître LEBRETON Frédéric, Notaire à Evron ainsi que toutes les pièces qui s'y rapportent.

### LOTISSEMENT DU FOURNEAU : DEMANDE ACHAT EXCEDENT DE TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que Monsieur FERRE Emmanuel et Madame BRIERE Linda domiciliés 19 rue de la Croix Thoreau à Ste Gemmes le Robert sollicitent l'achat d'un excédent de terrain non constructible en bordure du lotissement du Fourneau (excédent qui se trouve à côté de leur parcelle) et informe le conseil municipal que suivant le règlement, 2/3 minimum des

co-lotis du lotissement du Fourneau doivent donner leur accord pour que la vente puisse se réaliser. Cet excédent devra faire l'objet d'un bornage par un géomètre pour ensuite être cadastré.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- définissent le prix forfaitaire à 1 700 € (pas de TVA). Les haies seront gardées en propriété communale,
- décident que tous les frais et dépenses annexes seront à la charge de l'acquéreur,
- autorisent Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- chargent Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer l'acte administratif qui sera établi par le cabinet Zuber, géomètre à Evron.

### **COMMISSION SCOLAIRE : COMPTE RENDU**

#### **Points sur les effectifs actuels et les prévisions pour la rentrée 2016- 2017**

Il y a actuellement 74 élèves sur le RPI, ils seront 79 à la rentrée d'avril.

Classe maternelle : 20 élèves (+3 en avril) - TPS : (3) PS : 7 MS : 7 GS : 6 (1)

CP/CE1 : 18 élèves - CP : 8 CE1 : 10

CE2/CM1: 18 élèves - CE2 : 10 (1) CM1 : 8

CM1/CM2 : 19 élèves - CM1 : 5 CM2 : 14

Avec le départ de l'actuelle cohorte de CM2, l'école compterait 66 élèves à la rentrée prochaine, répartis comme ceci :

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
1	3	7	7	7	8	10	11	12

#### **La carte scolaire :**

Malgré la mobilisation des parents d'élèves, de l'APE et des mairies, le CTSD du 8 mars a confirmé le risque de fermeture d'une classe sur le RPI. Aucun lieu n'avait été défini par les communes. Lors de ce comité, l'inspection a dû nommer un lieu de fermeture et a fait le choix de Ste-Gemmes-le-Robert en raison du lieu de résidence des enfants (majorité des enfants inscrits domiciliés à Mézangers).

La fermeture de classe a été actée par la direction des services départementaux de l'éducation nationale le 18 mars. Cette fermeture aura donc lieu sur le site de Ste-Gemmes-le-Robert.

#### **Bilan des actions pédagogiques du deuxième trimestre**

Le projet monde se poursuit. Les maternelles correspondent avec 3 classes (Inde, Mexique, Etats-Unis). Les CE2-CM1 et CM1-CM2 ont débuté des correspondances.

Le projet défi papier a débuté en février et s'achèvera au mois de juin. L'objectif final étant de réduire les quantités de papier jetées au maximum.

Les sorties cinéma ont toutes été faites.

Les sorties médiathèques et ludothèques pour tous les cycles.

Le cycle piscine est achevé pour toutes les classes.

#### **Actions pédagogiques à venir**

Le projet monde se poursuivra pour toutes les classes.

Le projet musique va démarrer au retour des vacances d'avril.

La réorganisation des bibliothèques de classe continue.

Plusieurs pistes sont envisagées pour la sortie scolaire de fin d'année : en lien avec le projet monde ou bien avec le défi papier.

### **Bilan PPMS et sécurité**

A Ste-Gemmes-le-Robert, le PPMS est en cours d'élaboration. Il manque le plan avec les organes de coupures des réseaux. Le confinement s'est bien déroulé, même s'il manque du matériel (une lampe torche à pile, une radio à pile, un pack d'eau, un gros scotch, des piles en état de fonctionnement).

### **Point sur les temps périscolaires**

Aucune question de la part des parents ne nous est parvenue ce qui laisse supposer un bon fonctionnement et une globale satisfaction. Prochaine commission à prévoir fin mai pour organisation de la rentrée scolaire.

## **REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE POUR 2016**

Vu les articles L. 2333-84, R 2333-105 et R 2333-109 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 précisant les modalités de calculs de cette redevance,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal,

- d'appliquer le montant de la redevance due par ERDF pour occupation du domaine public de 197 €uros, retenu pour les communes de population inférieure ou égale à 2 000 habitants.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

- arrête le montant de la redevance à 197 €uros,

Charge de l'exécution de la présente décision Monsieur le Maire et le Trésorier, chacun en ce qui les concerne.

## **REDEVANCE POUR FRANCE TELECOM ANNEE 2016**

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, relatif aux redevances et droits de passage sur le domaine public routier ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal,

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au titre de l'année 2016, selon le barème suivant :
- pour les artères aériennes (par km) : 53.66 €uros,
- pour les artères en sous-sol (par km) : 40.25 €uros
- pour l'emprise au sol (par m<sup>2</sup>) : 26.83 €uros

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- décide que pour l'année 2016, le montant des redevances s'élève à 2 206 €uros.

Charge de l'exécution de la présente décision, Monsieur le Maire et le Trésorier, chacun en ce que le concerne.

## **DELIBERATION POUR VENTE DE BOIS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été vendu un lot de bois en bloc et sur pied (pile de résineux) à la société SARL Charles domiciliée à Saint Ouen de Sécherouvre (61).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour la vente d'un lot de bois en bloc et sur pied à la société SARL Charles pour un montant de 250 € TTC et autorise Monsieur le Maire à encaisser cette somme.

### **3C : PROJET STRUCTURANT A CARACTERE INTERCOMMUNAL 2016-2021**

Faisant suite au courrier de la Communauté de Communes des Coëvrons reçu le 2 mai 2016 concernant les projets structurant à caractère intercommunal de 2016 à 2021, la commune à comme projet l'aménagement sécurité et embellissement du centre bourg. Cette réalisation se fera sur la période 2017-2019.

### **COMPTE RENDU DES COMMISSIONS VOIRIE, TRAVAUX, ET CIMETIERE**

#### *Commissions voirie :*

L'enquête publique concernant la régularisation de portion de chemin rural à « La Beurretière », « l'Angottière », « la Maingottière », « la Coltière », « Vivouin » et « la Valaisière » se déroulera du 30 mai au 13 juin 2016 à la mairie.

#### *Commission travaux :*

Une visite, en début de séance de réunion, a été faite sur le nouveau lotissement 9 rue des Dolmens, pour constater les travaux finis concernant la 1<sup>ère</sup> phase. L'inauguration, organisée par Mayenne Habitat, des trois logements aura lieu le jeudi 12 mai 2016.

Une réunion de commission aura lieu ultérieurement pour statuer sur l'aménagement de la zone de terrain longeant les murs des riverains au 9 rue des Dolmens.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°2 DE TRANSFERT DE L'EURL PIERRE SOURTY VERS LA SOCIETE SAS D'ARCHITECTURE APS CONCERNANT LA RÉHABILITATION DE LA MAIRIE**

Vu le marché public en date du 31 août 2015, approuvé le 15 septembre 2015 concernant la réhabilitation de la mairie,

Vu l'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre en date du 19 janvier 2016 concernant le passage du forfait provisoire de rémunération au forfait définitif,

Vu la demande de l'EURL Pierre Sourty en date du 10 mai 2016 concernant le transfert de l'EURL Pierre Sourty vers la société SAS d'Architecture APS.

Le conseil Municipal, après délibération,

- approuve l'avenant n° 2 de transfert du marché de l'EURL Pierre Sourty vers la société SAS d'Architecture APS,
- donne son accord au transfert de ce marché public,
- autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant n° 2 et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

\*\*\*\*\*

**DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :**  
**mardi 21 juin 2016 à 20 H 00.**